FRANÇOIS VILLON 1431–1463

Rondel II (« A bien juger mon propre affaire »)

A bien juger mon propre affaire
Et piteux cas, sans riens en taire,
Plus qu'autre croire me debvez,
Se par advanture n'avez
Information de contraire.

Celle ou celluy qui m'a brassé
Ce maulvais los et pourchassé
Me het et ne vous ayme pas ;
Mais il quiert que soye chacié
De vostre amour et effacié.
Je congnois bien telz advocas.

Se vous avez voulu refaire
Leur voulenté pour me deffaire,
Vous faictes mal et me grevez.
Considerez que vous sçavez
Qu'onc vers vous ne voulus meffaire
A bien juger.